

Accord CE/Nouvelle Zélande: coopération scientifique et technologique

2008/0066(CNS) - 22/09/2008

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie a adopté, selon la procédure simplifiée (article 43, par. 1, du règlement), le rapport de Mme Angelika **NIEBLER** (PPE-DE, DE) approuvant telle quelle la proposition de décision du Conseil relative à la signature au nom de la Communauté européenne de l'accord de coopération scientifique et technologique entre la Communauté européenne, d'une part, et la Nouvelle Zélande, d'autre part.